



République Française - Département de la Savoie

Arrondissement d'Albertville

Commune d'Aime-la-Plagne

Accusé de réception en préfecture
073-200055762-20230309-DEL2023-019-DE
Date de télétransmission : 17/03/2023
Date de réception préfecture : 17/03/2023

Conseil Municipal du 09 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Aime-la-Plagne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.

Conseillers en exercice : 29	Présents : 24	Votants : 26
Présents : Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Franck Chenal - Hervé Chenu – Jean-Sylvain Costerg – Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jacques Duc - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon – Camille Dutilly - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Marie Latapie - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - Rose Paviet - André Pellicier - Laétitia Rigonnet - Sabine Sellini - Lucien Spigarelli - Robert Traissard - Xavier Urbain - Pascal Valentin		
Excusées : Azélie Chenu (pouvoir à Jacques Duc) - Marie-Pierre Rebrassé - Amélie Viallet (pouvoir à Sylviane Duchosal)		
Absents : Marie Martinod - Charley Mingeon		
Secrétaire de séance : Anthony Destaing		
Date de convocation : 03 mars 2023		Date de publication : 17 mars 2023

Délibération n°2023-019 - Affectation du résultat du compte administratif au budget principal Aime-la-Plagne 2023

Madame le Maire rappelle l'adoption du compte administratif de l'exercice 2022 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

1°/ Compte administratif 2022 :

– Excédent de fonctionnement	5 790 131,71 €
– Résultats section investissement Restes à Réaliser inclus :	
➤ Déficit sur l'exercice 2022	2 860 838,40 €

Elle propose de procéder à l'affectation du résultat suivante :

2°/ Décision d'affectation au budget primitif 2023 :

– Au financement de la section d'investissement (article 1068)	2 860 838,40 €
– En excédent de fonctionnement reporté article 002	2 929 293,31 €

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents, approuve l'affectation du résultat présentée ci-dessus.

AINSI DÉLIBÉRÉ

Le Maire,

Corine Maironi-Gonthier



Le secrétaire de séance,

Anthony Destaing

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.